

SOCIÉTÉ DES PHOSPHATES DE MAKNASSY (Tunisie)

Société formée par d'anciens exploitants de craie phosphatée en France,
la première à appliquer, sur une assez vaste échelle,
le lavage du phosphate nord-africain

Charles Alexandre PATTIN (1849-1913), fondateur

Créateur d'une usine de traitement des sables phosphatés à Orville (Pas-de-Calais)(1887).
Exploitant de phosphates dans la Somme.
Fondateur de Compagnie des mines du Djebel-Touila (1912). Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Djebel_Touila.pdf

CONSTITUTION

(La Cote de la Bourse et de la banque, 3 mars 1910)

Société des Phosphates de Maknassy, au capital de 1.800.000 fr. divisé en 3.600 actions de 500 fr dont 1.800 d'apports attribués savoir : 360 à M. F. Balitrand et 1.440, avec une somme de 150.000 fr. en espèces, à M. Ch. A. Pattin. Siège social à Paris, 1, place du Louvre. — Conseil : MM. A Balitrand, Ch. Dupuis, Ch. Pattin, H. Pattin ¹ et Max Peter. — Statuts déposés chez M^e Albert Rémy, notaire à Amiens et extrait publié dans les *Petites Affiches* du 3 mars 1910.

APPELS DE FONDS

(La Cote de la Bourse et de la banque, 12 novembre 1910)

Phosphates de Maknassy. — Appel du 4^e quart. Versement au plus tard le 15 décembre 1910 au siège social, 1, place du Louvre, Paris. — *Petites Affiches*, 10 novembre 1910.

PHOSPHATES TUNISIENS

Exercice 1911

(La Cote de la Bourse et de la banque, 22 mai 1912)

¹ Henri Pattin (1882-1914, mpf) : fils de Charles.

Service public de voyageurs et de marchandises
Une mine appartenant à la Société des Phosphates de Maknassy a commencé ses expéditions de phosphates sur le port de Sfax.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 29 août 1912)

M. Bertrand a été nommé chef des services de la mine des Phosphates de Maknassy.

PHOSPHATES DE GAFSA
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 3 juin 1913)

.....
Les recettes de la petite vitesse dépassent de 45.256 fr. celles de 1911, par suite d'un léger accroissement dans les transports de phosphates de la Société de Maknassy et dans les exportations d'alfas.

NÉCROLOGIE
(*Le Phosphate*, 5 janvier 1914)

Nous apprenons la mort de M. Charles Pattin, décédé après une longue maladie dans sa propriété de Tannois (Meuse).

M. Pattin était une des plus anciennes personnalités du monde des phosphates ; des 1887, il créa une usine à Orville (Pas-de-Calais) pour le traitement des sables phosphatés, puis fut dans la suite président de plusieurs sociétés phosphatières dans la Somme. Il étudia également divers gisements en Algérie et en Tunisie, et fonda il y a quelques années, la Société de Maknassy, dont il était resté président du conseil.

PRISE DE CONTRÔLE PAR LES PHOSPHATES TUNISIENS

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Phosphates_tunisiens.pdf

CONSTITUTION
Société nouvelle des phosphates de Maknassy.
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 13 septembre 1917)

Cap. 2.500.000 fr. en 25.000 act. de 100 fr. dont 12.500 d'apport à la Société des Phosphates de Maknassy (en liquidation). Siège à Paris, 35, r. de la Bienfaisance.

Conseil : MM. Donegani, Galicier, Mougeot ², de la Rochefoucauld, Toeplitz. Statuts chez M^e Panhard (Paris). Extrait dans *Petites Affiches*, du 25 août 1917.

Phosphates tunisiens
(*Le Journal des chemins de fer*, 9 février 1918, p. 76)

Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 11 février en vue d'autoriser l'augmentation du capital social de 9.750.000 fr. à 20 millions par l'émission au pair de 125 fr. de 82.000 actions nouvelles qui seront réservées titre pour titre aux actionnaires actuels. L'augmentation du capital a pour objet de permettre la mise en valeur des gisements nouveaux de Meheri-Zebbeus achetés en 1912 et de ceux de Maknassy dont la société vient de reprendre le contrôle.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES D'ACTIONNAIRES
PHOSPHATES TUNISIENS
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 18 avril 1918)

.....
Depuis longtemps, les Phosphates tunisiens avaient signalé l'intérêt que paraissait présenter la Société Montecatini, dont l'objet se rattache à l'industrie des engrais ; son exercice de 1917 a été des plus brillants. Deux augmentations successives portaient, en effet, son capital à 50 millions de lire et lui assuraient non seulement les moyens de faire face au développement de ses mines de pyrites, mais lui donnaient le contrôle et la propriété de plusieurs mines de soufre en Italie.

Depuis quelque temps, les Phosphates tunisiens avaient acquis la conviction de l'avantage industriel qu'il y aurait de s'intéresser à la Société de Maknassy qui, constituée par des anciens exploitants de craie phosphatée en France, a été la première à appliquer, sur une assez vaste échelle, le lavage du phosphate nord-africain. L'intérêt déjà réel de cette circonstance était augmenté du fait que les gisements de Maknassy ne sont séparés de ceux du Djebel-Abdallah, un des gisements du Meheri-Zebbeus, que par une dizaine de kilomètres.

L'affaire de Maknassy avait périclité par suite de diverses circonstances et la guerre avait rendu la situation encore plus précaire. C'est dans ces conditions que le conseil des Phosphates tunisiens est entré en pourparlers avec les intéressés. En juillet 1917, la Société nouvelle des Phosphates de Maknassy — capital de 2 millions 500.000 fr. — était constituée, et la Société et des amis des Phosphates tunisiens contrôlaient, assuraient la direction de l'entreprise, dont l'exploitation reprenait peu à peu. Son conseil vient de décider de porter le capital de 2.500.000 fr. à 3.500.000 fr.

SOCIÉTÉ DES PHOSPHATES TUNISIENS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 12 janvier 1919, p. 26)

² Léon Mougeot (1857-1928), avocat, député (1893-1908), puis sénateur (1908-1920) de la Haute-Marne, ministre de l'agriculture (1902-1905), il fut administrateur d'une vingtaine de sociétés. Président des Phosphates tunisiens (1909-1928). Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Phosphates_tunisiens.pdf

La Société des phosphates tunisiens s'est mise d'accord avec les Phosphates de Maknassy pour la cession, à cette dernière société, des gisements de Meheri-Zebbeus. La vente s'opérerait aux conditions suivantes :

1° Attribution par les Phosphates de Maknassy à la Société des phosphates tunisiens de 35.000 act. d'apport en représentation des dépenses effectives déjà faites pour la mise en valeur du gisement ;

2° Exclusivité des ventes réservées jusqu'au 31 déc. 1930 à la Société des phosphates tunisiens ;

3° Souscription de 130.000 act. de capital émises au pair de 100 fr. et réservées à la Société des phosphates tunisiens ou à ses actionnaires.

En vue de la réalisation de ces conditions, les Phosphates de Maknassy porteraient leur cap. de 3,5 à 20 MF.

INGÉNIEURS NOMINATIONS

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 26 janvier 1919, p. 64)

M. Michaux, anc. dir. gén. des T.P. de la Régence de Tunis, a été nommé adm. délégué de la Société des Phosphates de Maknassy

PHOSPHATES TUNISIENS

(Cote de la Bourse et de la banque, 20 juin 1919)

.....
La participation dans l'affaire des Phosphates de Maknassy a été, par contre, moins brillante. Le premier exercice de cette société se solde par une perte et les prochains exercices ne doivent pas être intéressants vu l'état du gisement.

PHOSPHATES TUNISIENS

(La Cote de la Bourse et de la banque, 7 juillet 1920)

.....
La Compagnie espère obtenir un appoint des mines de Maknassy et de Meheri-Zebbeus, alors que la voie Decauville pourra rejoindre la ligne Sfax-Gafsa.

NOTES & VALEURS DU JOUR

(La Cote de la Bourse et de la banque, 19 novembre 1920)

Le tableau ci-dessous montre combien la diminution de la production phosphatière en Tunisie a été profonde et générale depuis 1913 (en tonnes) :

Compagnies	1913	1919
Gafsa	1.476.000	615.000

Phosphates Tunisiens	370.000	130.000
Phosphates du Dyr	167.000	37.000
Saint-Gobain	79.000	25.000
Phosphates de Maknassy	66.000	15.000
Divers	12.000	—
Total	<u>2.170.000</u>	<u>822.000</u>

PHOSPHATES TUNISIENS
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 6 mai 1921)

.....
 La production de 1921 pourrait atteindre, et même dépasser, 500.000 tonnes ; l'arrêt de la mine de Maknassy, décidé par le conseil, étant largement compensé par l'augmentation de Meheri-Zebbeus, qui donne actuellement 5.000 tonnes par mois avec la possibilité d'un rendement supérieur.

SOCIÉTÉ DES PHOSPHATES TUNISIENS
 Siège social : à Kalaa-Djerda (Tunisie)
 Siège administratif : à Paris, 35, rue de la Bienfaisance.
 Assemblée générale ordinaire du 22 avril 1922
 EXERCICE 1921
 (*Le Recueil des assemblées générales*, 1922)

.....
 Si nous ajoutons la production de Maknassy, qui a été arrêtée en avril, 7.452 t., nous obtenons un total de 392.006 t. pour 1921 contre 310.885 t. en 1920.

.....
 L'épuisement de la partie du gîte commercialement exploitable de la Société de Maknassy va obliger cette société à prendre des décisions dont nous avons tenu largement compte dans l'évaluation des titres que nous en possédons.

Sfax
 (*Les Annales coloniales*, 18 juillet 1922)

Des matériaux considérables passent par le port de Sfax, destinés aux constructions et aménagements des mines de Maknassy et du Djebel Zebbeus.

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES PHOSPHATES DE MAKNASSY
 (*Les Annales coloniales*, 8 décembre 1922)

La réduction, puis l'augmentation du capital, la création de parts et le changement de dénomination seront proposés à l'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre.

A PROPOS DES PHOSPHATES PAUVRES
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} janvier 1923)

[...] Des pourparlers sont engagés entre la Société des phosphates de Maknassy et celle des Phosphates tunisiens. La première procéderait à sa réorganisation financière et, sous la dénomination de Société française des phosphates assimilables de Maknassy, créerait dans sa propriété, dite « Bled Maknassy » une usine pour l'exploitation de nouveaux procédés de la Société des phosphates Tunisiens [...] destinés [...] à rendre assimilables les phosphates naturels.

La propriété « Bled Maknassy » est à moins de dix kilomètres des gisements du Meheri-Zebbeus et elle est reliée à ces gisements par un chemin de fer à voie étroite. C'est donc le Meheri-Zebbeus qui fournirait le phosphate à la nouvelle usine.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES D'ACTIONNAIRES
PHOSPHATES TUNISIENS
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 avril 1923)

.....
L'installation d'embarquement au port de Sfax est en cours actuellement. Elle présente des difficultés assez grandes en raison de la nature du terrain. Mais la société a déjà renforcé ses moyens d'embarquement par l'utilisation des appontements de la Société de Maknassy qui lui permettent la mise à bord d'une quantité journalière de 600.700 tonnes.
